

COVID-19
FOIRE AUX QUESTIONS

APRIL Marine

DATE DE MISE À JOUR : 23 MARS 2020

Vos Questions	On vous répond
Assurez-vous la continuité de vos services et la possibilité de vous joindre dans les jours/semaines à venir ?	Dans le contexte actuel, APRIL Marine s'engage pour assurer la continuité et la disponibilité de nos services. Toutes nos équipes restent mobilisées, même à distance. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 49 98 85 00 ou email à assurance@aprilmarine.com
Je souhaite reporter/modifier les dates de mon contrat suite au COVID-19	Vous pouvez bien évidemment modifier les dates de votre contrat tant que celui-ci n'a pas encore pris effet. Pour cela, vous pouvez nous contacter au 02 49 98 85 00 ou par email assurance@aprilmarine.com
Je souhaite suspendre les garanties de mon contrat d'assurance du fait de l'impossibilité de naviguer	Nous comprenons votre questionnement sur l'intérêt de conserver votre contrat. Cependant, nous souhaitons attirer toute votre attention sur le risque que cela pourrait représenter pour vous : en effet, près d'un sinistre sur deux a lieu hors période de navigation ! Nous vous recommandons donc fortement de conserver votre contrat April Marine, qui couvre votre bateau en navigation, en séjour à flot ou à terre y compris dans un chantier. Si toutefois vous vouliez en discuter avec un conseiller, vous pouvez nous joindre au 02 49 98 85 00 ou par email assurance@aprilmarine.com
Comment puis-je accéder à mon espace privé ?	Vos identifiants et mot de passe vous ont été communiqués lors de la souscription de votre contrat. En cas de perte, vous pouvez les réinitialiser ou nous contacter pour le recevoir par mail.

Vos Questions	On vous répond
<p>Assurez-vous la continuité de vos services gestion des sinistres et la possibilité de vous joindre dans les jours/semaines à venir ?</p>	<p>Dans le contexte actuel, APRIL Marine s'engage pour assurer la continuité et la disponibilité de nos services. Toutes nos équipes restent mobilisées, même à distance, afin de vous accompagner au quotidien et encore plus spécialement dans ces moments difficiles.</p> <p>Vous pouvez nous contacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par téléphone au 02 49 98 85 10 <p>Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h (coût d'un appel local non surtaxé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - par email : sinistre@aprilmarine.com
<p>Comment déclarer un sinistre?</p>	<p>Vous pouvez déclarer votre sinistre en ligne en quelques minutes sur aprilmarine.fr, depuis votre espace assuré : espace privé. C'est facile ! Laissez-vous guider. Vous recevez immédiatement votre référence de dossier et la liste des documents nécessaires pour gérer votre sinistre. Notre équipe vous contactera dans les meilleurs délais.</p>
<p>Quel est l'impact du COVID-19 sur mon sinistre en cours?</p>	<p>L'ensemble des équipes et des experts reste mobilisé et met tout en œuvre pour gérer à distance vos demandes et vous garantir une reprise d'activité nautique dans les meilleures conditions.</p>
<p>Est-il possible de suspendre provisoirement les cotisations de mon contrat ?</p>	<p>Nous comprenons pleinement les difficultés que vous pouvez traverser en cette période et restons bien évidemment à votre écoute. Pour plus de facilité, vous pouvez opter pour un paiement mensuel en vous rendant sur votre espace privé. Pour toute étude de cas particulier dans le contexte du COVID-19, vous pouvez vous adresser directement à notre équipe au 02 49 98 85 00.</p>